28 juillet 2011, Strasbourg, France

Note à l'intention des rédacteurs : des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet www.edqm.eu

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE 3 ANS POUR LE DEVELOPPEMENT DU DON ET DES ACTIVITES DE TRANSPLANTATION D'ORGANES DANS LA REGION DE LA MER NOIRE
1-2 JUILLET 2011, CHISINAU, MOLDAVIE

Le développement de la transplantation d'organes dans les pays de la région de la mer Noire remonte à la fin des années 1970, époque à laquelle étaient essentiellement pratiquées des greffes de reins issus de donneurs à cœur non battant (DCNB). Toutefois, depuis le début des années 1990, ces activités ont commencé à décliner. Elles ont même cessé dans certains pays.

La promotion et l'amélioration de l'organisation du don et de la transplantation d'organes au niveau européen sont de réelles préoccupations et font l'objet de beaucoup d'efforts de la part du Conseil de l'Europe depuis 1987. Au cours des dernières années, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre plusieurs projets, principalement orientés vers le développement de cadres législatifs efficaces et l'établissement d'autorités et de programmes nationaux de transplantation.

Sur la base de l'expérience et des recommandations nées de ces projets, le Conseil de l'Europe vient de lancer un projet de collaboration de 3 ans intitulé « Développement des activités liées au don et à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules : coopération entre les pays de la région de la Mer Noire ». Ce projet vise à aider au développement du don d'organes et des programmes de transplantation via une coopération étroite entre les organismes de santé nationaux et les acteurs concernés. L'objectif est de créer un réseau permanent d'experts nationaux qui permettra aux pays participants de coordonner les efforts et mutualiser les ressources.

Les États membres du Conseil de l'Europe de la région de la Mer Noire (Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine) entameront, à travers ce projet, une coopération régionale à long terme en vue de développer et de renforcer des activités et des programmes relatifs au don et à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, avec l'aide et le soutien du Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) et d'un certain nombre d'experts.

La DEQM (Conseil de l'Europe) est déterminée à apporter le soutien nécessaire aux autorités nationales impliquées dans ce projet.

Contact : Caroline Larsen Le Tarnec, Division Relations Publiques, DEQM
Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15 E-mail : caroline.letarnec@edqm.eu

Note a l'intention des rédacteurs : La DEQM joue un rôle moteur en matière de protection de la santé publique, grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont des références scientifiques reconnues dans le monde entier. La Pharmacopée européenne est juridiquement contraignante dans les États européens qui en sont membres. La DEQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.
Les travaux dans le domaine de la transplantation d'organes au sein du Conseil de l'Europe ont démarré dans les années 1950. Ils ont contribué activement à la mise en œuvre de normes de qualité élevées en matière de protection de la santé publique et de promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine. Dans le programme de travail, la priorité est donnée à la publication du *Guide sur la sécurité et l'assurance de qualité de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules*, mais aussi à la publication d'une brochure sur les questions réglementaires et techniques liées à la transplantation à partir de donneurs vivants, d'une lettre d'information sur la transplantation (*Transplant Newsletter*) qui fournit des données chiffrées au niveau international sur le don d'organes, et à l'aide aux États membres soucieux d'améliorer leurs services de transplantation d'organes, en promouvant le principe d'un don volontaire non rémunéré.

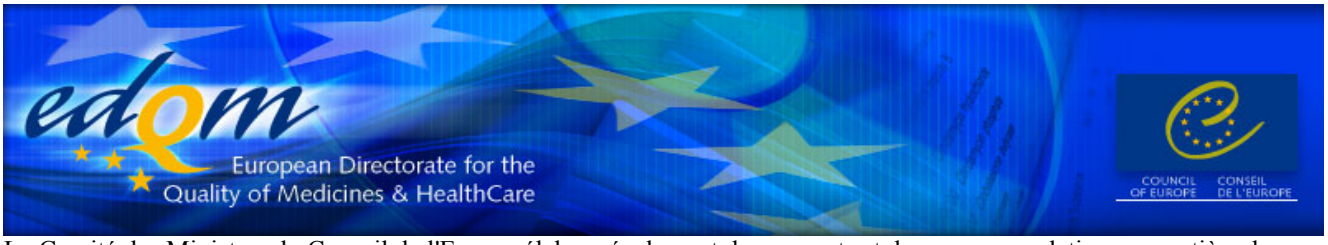

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe élabore également des rapports et des recommandations en matière de transplantation d'organes qui sont disponibles sur le site de la DEQM.

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 états membres.